

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 112-2014
Type d'intervention: Postulat
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.0719

Déposée le: 02.06.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Hügli (Biel/Bienne, PS) (porte-parole)

Cosignataires: 25

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 05.06.2014

N° d'ACE: du
Direction: Direction des finances
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Revenus supplémentaires pour le canton de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé d'étudier dans un rapport quelles mesures lucratives (nouvelles ou non) prendre à court et à moyen terme pour qu'à l'avenir le canton de Berne jouisse d'un service public fort offrant de bonnes prestations et de bonnes conditions de travail et de salaire.

Développement

Ces dernières années, de nombreuses baisses d'impôt unilatérales, dernièrement avec l'impôt sur les mutations, ont privé le canton de Berne de millions de francs de revenus. On a ensuite affaibli le service public en supprimant des prestations publiques et en négligeant d'améliorer les conditions de travail et de salaire du personnel cantonal. La réduction des services publics a touché en particulier les personnes aux revenus modestes et faibles, qui n'ont guère pu profiter des baisses d'impôt.

Pour pouvoir offrir à l'avenir de bonnes prestations publiques et de bonnes conditions de travail et de salaire à tous et toutes, le canton de Berne doit améliorer ses revenus. Il doit mettre en œuvre à court et à moyen terme des mesures permettant d'augmenter les revenus et le cas échéant d'en générer de nouveaux.

Motivation de l'urgence:

Après la baisse de l'impôt sur les mutations, il faut impérativement prendre des mesures applicables rapidement (à partir de 2015) pour augmenter les revenus du canton de Berne.